Question UIT-R 235/1[[1]](#footnote-1)\*

Évolution du contrôle des émissions radioélectriques

(2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le contrôle des émissions est un élément essentiel de la gestion du spectre;

*b)* que les technologies et systèmes de radiocommunication évoluent constamment et rapidement;

c*)* qu'il faut étudier, entre autres technologies, l'incidence des systèmes de radiocommunication définis par logiciel et des systèmes de radiocommunication cognitifs sur le contrôle des émissions;

*d)* que toute évolution des activités de contrôle des émissions a une incidence sur les administrations;

*e)* que les Recommandations et Rapports de l'UIT-R de la série SM ainsi que le Manuel de l'UIT sur le contrôle du spectre radioélectrique contiennent de nombreuses informations sur le contrôle des émissions produites par les technologies et systèmes de radiocommunication existants;

*f)* qu'il peut être nécessaire d'évaluer les systèmes existants de contrôle des émissions (y compris les stations fixes, mobiles et transportables) en ce qui concerne leur capacité à contrôler les nouvelles technologies et les nouveaux systèmes de radiocommunication;

*g)* que l'amélioration des équipements de contrôle des émissions permet de renforcer l'efficacité du processus de gestion du spectre;

*h)* que, compte tenu du volume croissant des données collectées relatives aux émissions, il faut peut-être adapter l'organisation et les techniques de contrôle des émissions,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quels sont les nouveaux éléments à prendre en considération pour le contrôle des systèmes de radiocommunication basés sur de nouvelles technologies?

2 Quelles nouvelles solutions peuvent être nécessaires en termes d'organisation, de procédures et d'équipements pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?

3 Quels sont les besoins des administrations afin de mettre en œuvre les nouvelles solutions pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?

décide en outre

1 que les résultats de ces études doivent être inclus dans une/des Recommandation(s) et/ou dans un/des Rapport(s);

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S3

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* En 2015, 2019 et 2023, la Commission d'études 1 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-1)